



CONSEIL COMMUNAL N° 9 DU 8 NOVEMBRE 2018

SEANCE PUBLIQUE

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4/10/2018 – Approbation.

Intercommunales

- 2.- Intradel – Assemblée générale du 29/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.
- 3.- SPI – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.
- 4.- IILE – Assemblée générale du 29/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.
- 5.- Immobilière publique – Assemblée générale du 26/11/2018 - Approbation de l'ordre du jour.
- 6.- Immobilière publique – Désignation d'un candidat-administrateur.
- 7.- AIDE – Assemblée générale du 26/11/2018 - Approbation de l'ordre du jour.
- 8.- CHBA - Assemblée générale du 26/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.
- 9.- CHBA – Commune associée – Garantie bancaire 2018.

La proposition consiste à accorder au CHBA une garantie bancaire sous forme de caution solidaire en vue d'obtenir une ouverture de crédit de 6.563.103,00€, soit pour la commune de Neupré un montant de 128.700€, à savoir 1,95% de la garantie exigée de 6.600.000,00€.

Ce pourcentage est défini proportionnellement, conformément à la règle adaptée dans le cadre de la répartition du déficit de l'Intercommunale entre les communes associées.

10.- Interséniors – Assemblée générale du 27/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.

11.- Neomansio - Assemblée générale du 28/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.

12.- Ecetia – Assemblée générale du 29/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.

13.- Publifin – Assemblée générale du 30/11/2018 – Approbation de l'ordre du jour.

Enfance

14.- Accueil extrascolaire – mise en place du système de vente de cartes de garderie – Désignation des responsables de la perception et du contrôle de la comptabilité.

Il s'agit de désigner, dans le cadre de la mise en place du système de vente de cartes de garderie, les responsables de la perception et du contrôle de la comptabilité.

Finances

15.- Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire 2018 du CPAS.

16.- Coût vérité 2019.

Somme des recettes prévisionnelles : 564.078,00 €

Somme des dépenses prévisionnelles : 559.798,93 €

*Le taux de couverture du coût-vérité s'établit dès lors au montant de **101 %**, soit dans la fourchette légale comprise entre 95% et 110%.*

17.- Redevances – Exercice 2019 (14)

a) Redevance pour le traitement des dossiers d'urbanisme.

Trois règlements de redevances (permis d'urbanisation - traitement des dossiers de permis - permis d'environnement) sont réunis en un seul dans un but de facilité et de rationalisation. Il reprend les redevances relatives aux différents types de permis et y intègre les permis intégrés. Celles-ci n'excèdent pas les montants maxima autorisés par la circulaire susvisée.

b) Redevance pour l'occupation du domaine public par des terrasses, étalages, etc.

Les différentes redevances proposées sont conformes à la circulaire budgétaire dans la mesure où elles sont bien définies sur base de mètres carrés.

c) Redevance de stationnement en zone bleue.

Le montant de 20 € par journée entamée reste inchangé et est inférieur au montant maximum conseillé par la circulaire budgétaire.

d) Redevance pour occupation du Domaine public.

Le montant de 1€/m² par jour reste inchangé.

e) Redevance pour occupation du domaine public par des canalisations électriques, aériennes ou souterraines.

Les montants restent inchangés.

f) Redevance pour facturation de travaux.

Les différents montants restent inchangés. Il faut évidemment veiller à ce que cette redevance n'excède pas un chiffre d'affaires supérieur à 25.000€. A défaut, la commune ne sera plus exemptée en matière de déclaration à la TVA.

Pour toutes les redevances suivantes, les montants restent inchangés et sont inférieurs aux taux maxima recommandés par la circulaire budgétaire.

g) Redevance sur les caveaux, cavurnes, concessions et alvéoles au columbarium dans les cimetières communaux.

h) Redevance pour utilisation du caveau d'attente et translation ultérieure.

i) Redevance sur les copies faites sur le Copy printer de l'école du Domaine à la demande des associations locales, culturelles et sportives.

j) Redevance pour les exhumations.

k) Redevance pour les forains et les cirques.

l) Droit d'emplacement sur les marchés.

m) Redevance sur la délivrance de sacs payants.

n) Redevance sur la délivrance de documents administratifs.

18.- Taxes – Exercices 2019 (9)

Renouvellement pour 2019 des taxes indirectes, les taxes directes pouvant rétroagir au 1er janvier 2019 pourront faire l'objet d'un vote ultérieur.

a) Taxe sur la collecte et le traitement des déchets.

Les différents montants sont maintenus mais il y a obligation d'arrêter chaque année le taux afin de se conformer aux limites autorisées par le coût vérité qui atteint 101%.

b) Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mises en columbarium.

Le montant de 124€ /inhumation, dispersion des cendres ou mise en columbarium reste inchangé et est inférieur au taux maximum recommandé.

c) Taxe sur la distribution des imprimés publicitaires.

Les montants restent inchangés et sont inférieurs aux différents taux maxima recommandés.

d) Taxe à la construction et agrandissement des bâtiments.

Les montants restent inchangés.

e) Taxe d'affichage sur les panneaux communaux.

Les montants restent inchangés.

f) Taxe sur le colportage.

Le montant de 25€/jour reste inchangé.

g) Taxe sur les immeubles inoccupés.

Ce projet de règlement communal concerne une taxe directe visant solidairement les propriétaires indivisaires ou titulaires d'un droit réel emportant la jouissance tout ou en partie d'un immeuble inoccupé à la date prescrite. On entend par bien inoccupé l'immeuble pour lequel soit aucune personne n'y est inscrite dans les registres de la population ou d'attente, soit, il n'y a pas d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises. Le montant de la taxe est fixé à 60€ par mètre courant de façade pour le premier exercice d'imposition et reste identique en cas de maintien de l'inoccupation au cours des exercices ultérieurs.

Les montants proposés ne s'écartent pas des taux conseillés par la circulaire budgétaire 2019, à savoir :

- 1ère taxation : 60€/mètre courant de façade ;*
- 2ème taxation: 120€/mètre courant de façade ;*
- 3ème taxation: 180€/mètre courant de façade ;*

h) Taxe sur l'impôt des personnes physiques.

Le montant maximum recommandé par la circulaire budgétaire est de 8,8%.

La proposition faite est de ramener le taux de 8,5% à 8,3%.

La prévision de recette 2019 s'est établie sur base du montant moyen des droits constatés nets de 2013 à 2017 en tenant compte d'un facteur d'actualisation sur base de l'évolution des prix à la consommation. Elle s'élève à 4.721.901,26€.

i) Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier.

Le montant proposé s'élève à 2800 centimes additionnels.

Le taux maximum recommandé par la circulaire budgétaire est de 2600 centimes additionnels.

Les communes qui souhaitent prévoir un taux supérieur à ce plafond, doivent motiver leur décision sur base de la nécessité d'équilibrer le budget à l'exercice propre.

19.- Dotation communale à la zone de Police Seraing-Neupré pour l'exercice 2019.

Suite au courrier du 8 octobre 2018 de la zone de police Seraing-Neupré nous informant d'une diminution de notre dotation pour 2018 de 31.936,01 € et en l'absence d'information officielle pour le budget 2019, le Collège communal a décidé d'inscrire le dernier montant connu, soit le budget adapté de 2018 après la MB1 de la zone, à savoir 876.762,58 €.

La clé de répartition entre nos deux communes reste inchangée (9,714% pour Neupré et 90,286% pour Seraing).

20.- Budget communal 2019.

21.- Fabrique d'Eglise de Rotheux Rimièrre - Modification budgétaire n°1 de 2018 - Approbation.

22.- Fabrique d'Eglise de Plainevaux. Modification budgétaire n°1 de 2018 - Approbation.

ADL

23.- Modification budgétaire - budget 2018 de la Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local de Neupré".

Au niveau des DEPENSES :

Suite à la nomination des 2 agents (paiement d'un pécule de sortie et passage du paiement à terme échu à un paiement anticipé), une augmentation des dépenses de personnel à rembourser à la Commune par la régie de 25.908,21€ est à prévoir.

Le compte 2017 arrêté par le Conseil communal en date du 29/03/2018 et approuvé par la tutelle s'est clôturé avec un bénéfice de 4.765,27€. L'arrêté du Régent du 18/06/1946 relatif à la gestion financière des régies communales prévoit le remboursement à la commune des bénéfices des régies. Le budget communal prévoit un article budgétaire de recettes correspondant. Cet article budgétaire 530/271-01 du budget communal est donc adapté de la manière à prévoir un crédit équivalent. Dans le budget de la régie le remboursement est donc prévu en dépense, équilibré par le report de ce bénéfice en recette.

Au niveau des RECETTES :

Le subside régional peut être revu légèrement à la hausse, la circulaire annonçant le montant pour cette année étant arrivée après approbation des budgets initiaux. Le subside régional augmente de 1.416,73€.

L'ensemble de ces adaptations nécessite une augmentation du subside communal destiné à maintenir le budget de la régie en équilibre. Celui-ci est donc augmenté de 24.491,73€.

Conformément à l'obligation légale, le budget de la régie reste en parfait équilibre.

**24.- Régie Communale Ordinaire «Agence de Développement Local» -
Approbation du budget 2019.**

Travaux

25.- Aménagement du parcage du bâtiment communautaire et des abords du ruisseau – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation, à savoir la procédure négociée directe avec publication préalable, dans le cadre de ce dossier.

Il s'agit d'un marché de travaux estimé à 265.000 € TVAC.

Ce dossier bénéficie d'un subside de 150.000 € TTC

Ce marché de travaux sera réalisé en 2 phases.

1. Rive gauche du ruisseau - aménagement de l'espace public (revêtement, mobilier urbain, passerelle...)

2. Rive droite du ruisseau (après éradication de la plante invasive sur place) création d'un cheminement sécurisé et accessible PMR, création d'un espace ludique avec placement de divers modules.

Le métré et analyse technique ont été réalisés par le bureau d'études Pissart en collaboration avec le pouvoir subsidiant ainsi que le service travaux.

26.- Convention AIDE – Commune relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux – Egouttage et amélioration de la rue Butay.

Il s'agit de marquer accord sur une convention encadrant un marché conjoint de travaux entre l'AIDE et la Commune.

Ce marché vise à désigner l'AIDE comme étant l'adjudicateur du marché conjoint.

Cette mission est confiée à l'AIDE sur base des principes de relation « in house » entre une commune et une intercommunale et s'effectue sans contrepartie financière.

27.- Cintrage des murs des bâtiments communaux – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation, à savoir la procédure négociée sans publication préalable, pour ce marché de travaux concernant la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la stabilité de la Maison communale et de la crèche du CPAS.

Le montant estimé de ce marché s'élève à € 23.150,00 hors TVA ou € 28.011,50, TVA comprise.

28.- PIC 2017-2018 – Amélioration de voirie - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation, à savoir la procédure négociée directe avec publication préalable, dans le cadre de ce dossier.

Il s'agit d'un marché de travaux estimé à 174.611,47 € TVAC.

Ce dossier s'inscrit au Plan d'Investissement communal (PIC) 2017/2018 au titre de travaux subsidiés.

Le montant du subside alloué à ce marché est de l'ordre de 51.000 ,00 €.

Les travaux consisteront au remplacement des éléments linéaires (330 mètres), au renforcement du coffre de la voirie et la pose d'un revêtement bitumineux.

29.- Eclairage public - Remplacement par RESA des éclairages de la Grand Route par des éclairages LED.

Les gestionnaires de réseaux ont l'opportunité de procéder au remplacement des éclairages publics les plus énergivores.

Une étude RESA a identifié que la Grand Route présente un potentiel intéressant de réduction de la consommation électrique endéans un temps de retour sur investissement de moins de 6 ans.

65 Luminaires sont concernés pour un investissement estimé de 22.000 € HTVA .

Il s'agira donc de marquer un accord de principe sur le remplacement des éclairages de la Grand Route par des éclairages LED.

30.- Rénovation de voirie de La Salle et soutènement de talus - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver le cahier spécial des charges rédigé par la SWDE (en collaboration avec le service travaux).

Ce chantier a pour objectif de procéder au remplacement des conduites d'eau en place.

La commune profitant de ce marché conjoint pour réfectionner le revêtement et gérer au mieux l'écoulement des eaux de ruissellement tout en stabilisant le talus endommagé lors des inondations (rupture canalisation CILE).

Le montant des travaux propres à la commune s'élève à 100.000 € TVAC.

31.- Droit de Tirage - Rénovation de l'avenue de la Vecquée – avenant.

Dans le cadre du dossier de droit de tirage 2010-2012, il a été nécessaire d'apporter des modifications au marché suite aux sondages complémentaires réalisés par l'entrepreneur qui ont montré une différence de composition du coffre de la voirie sur plusieurs endroits, et ce, de manière discontinue sur l'ensemble de la surface de la voirie.

Cette situation nécessite des interventions complémentaires de terrassement et de criblage des matériaux liés.

Un renouvellement du coffre et des fondations est nécessaire avant de remettre les deux couches de revêtements bitumeux.

Ceci explique l'avenant que le Conseil communal doit approuver, celui-ci représentant 28,15 % du montant du marché initial. Le montant total après avenant s'élève dès lors à 322.576,04 € HTVA, soit 390.317,01 € TVAC.

32.- Acquisition de petites machines espaces verts – 2è phase - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation, à savoir la procédure négociée sans publication préalable, pour ce marché de travaux concernant l'acquisition de petites machines pour l'équipe des espaces verts, à savoir :

- *Un chargeur frontal pour le nouveau tracteur Case Quantum 90 F du service travaux reçu en octobre 2018*
 - *Un accessoire à ce chargeur appelé « bec pélican ».*
- Le montant estimé de ce marché s'élève à € 22.000 TVAC.*

HUIS CLOS

- 1.- Enseignement – Confirmation des décisions du Collège communal.**
- 2.- Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un maitre de religion protestante – année scolaire 2018/2019 – personnel enseignant – école communale de Rotheux.**
- 3.- Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un maitre de morale non confessionnelle – perte partielle de charge – année scolaire 2018/2019 – personnel enseignant – école communale de Rotheux.**